



SDSF

53

Schéma Départemental des Services aux Familles
de la Mayenne

2022 | 2025

3

Axes



Petite enfance | Enfance-jeunesse | Parentalité



Signature du Schéma Départemental des Services aux Familles

le 26 juin 2023



Marie-Aimée GASPARI
Préfète de la Mayenne



Olivier RICHEFOU
Président du Conseil
départemental de la Mayenne



Marie-Cécile MORICE
Représentante de l'Association
des maires et présidents de
communautés de la Mayenne



Véronique PILETTE
Directrice générale de la Msa
Mayenne-Orne-Sarthe



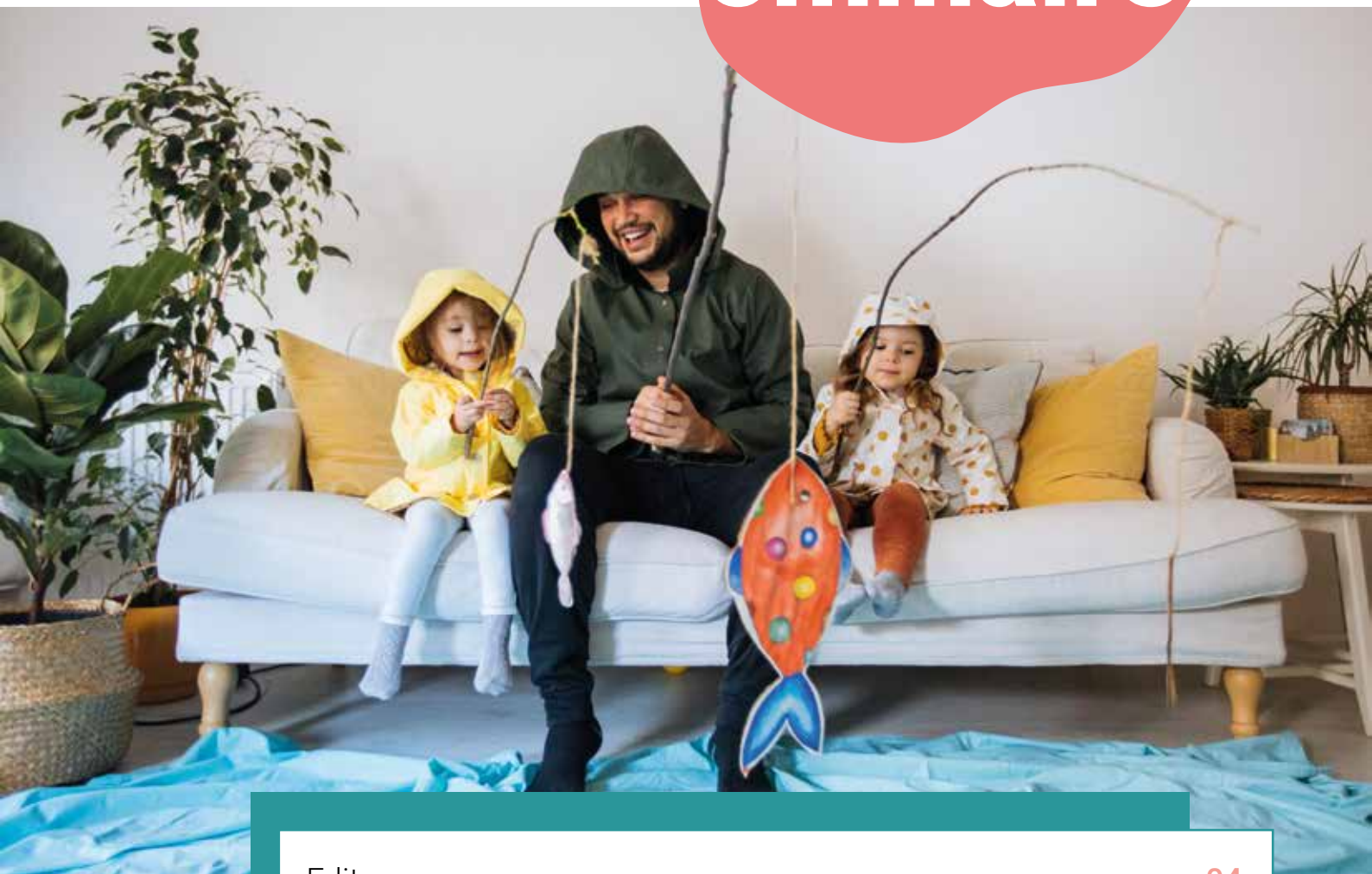
Evelynne GILLOT
Présidente du Conseil
d'administration de la Caf
de la Mayenne



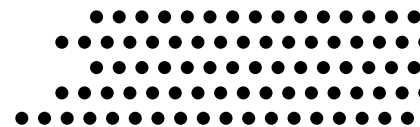
Stéphane KERMARREC
Directeur de la Caf
de la Mayenne



Sommaire



Edito	p. 04
Témoignages	p. 06
Qu'est-ce qu'un Sdsf ?	p. 07
La démarche d'élaboration : les étapes et la concertation	p. 09
Le diagnostic	p. 11
Les 3 axes [nos ambitions et leviers pour y parvenir]	p. 13
• Axe petite enfance	p. 14
• Axe enfance-jeunesse	p. 19
• Axe parentalité	p. 25
Le pilotage du SDSF	p. 30



Mme Marie-Aimée GASPARI
Préfète de la Mayenne

Le décret du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles a instauré les comités départementaux des services aux familles, chargés d'assurer la coordination des acteurs et des actions en matière d'accueil de jeunes enfants et des initiatives locales destinées à faciliter la parentalité.

Ce même décret nous demandait d'élaborer un schéma départemental pluriannuel, ayant notamment pour objectif d'évaluer l'adéquation entre l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles.

Je suis particulièrement heureuse de préfacier ce schéma, fruit d'une réflexion locale de plusieurs mois coordonnée par la Caisse d'Allocations Familiales et associant tous les acteurs mayennais de l'accueil des jeunes enfants et de la parentalité.

Collectivités locales, associations, assistants maternels, responsables de crèches ou de halte-garderie, de Ccas ou de centres sociaux, représentants d'employeurs publics ou privés, organisations syndicales mais aussi services de l'État ... tous avez pu participer à la construction de ce schéma pluriannuel, sous l'impulsion de la Caf, animatrice des travaux et qui a su jouer le rôle de catalyseur des constats, propositions, suggestions ... émanant des acteurs locaux : soyez-en remerciés !

Sans être «prescriptif», ce schéma doit être notre boussole, notre cap pour les années qui viennent.

Il nous fixe une trajectoire à moyen terme mais il se veut également concret et opérationnel.

Véritable feuille de route pour l'amélioration des différents modes d'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité, Il doit aussi nous guider pour assurer et garantir la sécurité des jeunes enfants : l'augmentation et la diversification de l'offre de service ne doivent pas nous faire oublier l'impérieuse nécessité de protéger nos enfants.

Alors que madame la Première Ministre a annoncé le 1^{er} juin dernier le point de départ d'un «service public de la petite enfance» à l'issue d'une large concertation organisée dans le cadre du conseil national de la refondation, je ne doute pas que ce schéma départemental contribuera à l'édification de ce futur chantier.



Le contrôle des modes d'accueil

Le Comité départemental des services aux familles fait de la qualité des modes d'accueil une priorité. Les acteurs du nouveau Schéma départemental des services aux familles interviennent à différentes étapes, et selon leurs champs de compétence, pour garantir, en accueil collectif comme en accueil individuel, des conditions d'accueil de qualité.

Concernant l'accueil collectif, le Conseil départemental exerce une mission de contrôle et d'autorisation pour toute création, transformation et extension d'un Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje). Chaque recrutement au sein d'un Eaje fait l'objet d'un agrément basé sur l'extrait du casier judiciaire ainsi que sur le(s) diplôme(s) des professionnels. En cas d'éléments allant à l'encontre du bien-être, de la santé ou de la sécurité de l'enfant, le service agrément diligente une enquête administrative qui peut faire l'objet d'un suivi dans certains cas. Indépendamment de ces situations des visites sont aussi réalisées par la Protection maternelle et infantile (Pmi).

La Préfète dispose d'une compétence subsidiaire et peut adresser des injonctions et prononcer des fermeture totale ou partielle d'Eaje, provisoire ou définitive.

La Caisse d'allocations familiales assure quant à elle une vérification administrative du versement à bon droit de la Prestation de service unique (Psu) qu'elle verse aux Eaje. Ces contrôles portent notamment sur le taux de fréquentation ou encore l'application des barèmes.

Du côté de l'accueil individuel, les assistants maternels doivent être agréés par le Président du Conseil départemental. Une fois l'agrément obtenu, en suivant notamment des formations relatives à la santé et à la sécurité des enfants, les assistantes maternelles peuvent faire l'objet de visites inopinées en cas de signalement relayés par les parents, par les Relais petite enfance, par Paje emploi ou encore par la Cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip). En fonction de la nature des éléments recueillis, la Protection maternelle et infantile (Pmi) du Conseil départemental peut diligenter une enquête administrative.

Témoignages

Mots de la Vice-présidence du Cdsf



Mme Julie DUCOIN

Représentant le Président du Conseil Départemental, Vice-Présidente du CDSF

Crédit photo : Conseil Départemental de la Mayenne

Le présent Schéma départemental des services aux familles s'inscrit pleinement dans les actions menées par le Conseil départemental de la Mayenne et fait écho au Schéma de la solidarité et de l'autonomie adopté par le Département en 2022. D'une part, le service de la Protection maternelle et infantile (Pmi) se veut le garant de la sécurité des accueils du jeune enfant. D'autre part, la Pmi conjointement avec l'action sociale de proximité mettent en œuvre des actions de prévention et protection des enfants et des familles, au plus près des mayennais grâce à un fin maillage territorial. Enfin, la Maison départementale de l'autonomie (Mda) accompagne les familles confrontées au handicap. De fait, le schéma départemental des services aux familles reflète le travail partenarial auprès des familles. Je formule le vœu que cette feuille de route nous conduise à co-construire des programmes concrets soutenant au quotidien les familles mayennaises.



Mme Marie-Cécile MORICE

Vice-Présidente du CDSF désignée par l'Association Départementale des Maires

Crédit photo : MC MORICE

Le Schéma des services aux Familles est le fruit d'une concertation entre tous les partenaires, qui met en évidence ce besoin d'être présents au plus près des familles, pour les informer des actions menées par les acteurs concernés, leur permettre l'accès aux services dans les meilleures conditions, les encourager à participer aux animations, proposées, et favoriser ainsi le bien vivre tout au long de la vie, dans nos territoires même les plus éloignés des pôles centraux.

« Allers vers » est j'en suis certaine, un objectif partagé par nous tous ... et la mise en œuvre du schéma départemental des services aux familles le permet.



Mme Evelynne GILLOT

Vice-Présidente du CDSF et Présidente du Conseil d'Administration de la Caf

Crédit photo : Caf de la Mayenne

Je suis ravie de l'aboutissement des travaux conduits depuis presque un an, pour élaborer un Schéma départemental des services aux familles adapté au territoire mayennais.

Ce nouveau schéma matérialise l'ambition partagée de tous les partenaires d'améliorer et de développer les services petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité.

Il s'inscrit aussi dans une actualité riche avec l'annonce par la première ministre de la création d'un Service public de la petite enfance et la signature prochaine de la Convention d'objectif et de gestion de la Branche famille.

Un nouvel élan est donné pour répondre aux attentes de toutes les familles et de leurs enfants.

Il appartient désormais à chacun de transformer cet élan en actions concrètes afin d'offrir aux familles mayennaises des équipements, des services de qualité, à proximité de leur domicile, de leur travail et leur permettant de confier leurs enfants dans un cadre éducatif sécurisé.

Qu'est-ce qu'un Sdsf ?



Rappel du contexte

En 2013 a été initié en France le développement de Schémas départementaux des services aux familles (généralisés suite à la circulaire DGCS du 22 janvier 2015), visant à réduire les inégalités d'accès à l'offre d'accueil de la petite enfance et aux services d'accompagnement de la parentalité. Le département de la Mayenne s'est engagé dans cette démarche en 2015 et a signé en 2017 son premier Schéma départemental des services aux familles, sur la période 2017-2021.

Le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) est la pierre angulaire du pilotage des services aux familles sur le territoire « depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents ». Ces services comprennent

notamment l'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité mais peuvent également être étendus aux structures en faveur de la jeunesse.

Les Schémas et comités départementaux des services aux familles sont reconnus par la loi. Elle leur donne aujourd'hui une base légale et confie sa mise en œuvre au comité départemental des services aux familles (Cdsf).

Le Cdsf est présidé par le Préfet de département et trois vice-présidents :

- le Conseil départemental,
- un représentant des collectivités territoriales,
- la Caisse d'allocations familiales.

Les missions du Cdsf

Le Cdsf est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes les questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles. Il réunit 37 membres, représentant les collectivités territoriales, les directions départementales de l'État, les acteurs de la protection sociale, l'Éducation nationale, l'Agence régionale de santé, la Justice, les professionnels, les gestionnaires, les familles et se réunit au moins une fois par an en séance plénière.

Il a également pour missions de :



Étudier toute question relative aux politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité dans le département.

Il propose les mesures permettant de favoriser le maintien et le développement des services aux familles. Il coordonne les actions de ses membres en vue d'en améliorer l'efficacité, en matière d'information des candidats au métier d'assistant maternel, des familles sur les modes d'accueil ainsi que des employeurs sur ces politiques, de coopération et de formation des professionnels.

Recueillir les données nécessaires au suivi de la lutte contre les inégalités d'accès aux solutions d'accueil pour enfants.

Après des services du conseil départemental, de la caisse d'allocations familiales, de la caisse de mutualité sociale agricole, des agences locales pour l'emploi et des organismes chargés de l'insertion des publics en difficultés d'emploi. A cet égard, le comité formule des propositions, notamment de partenariats.

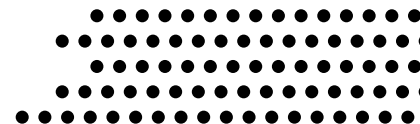


Adopter le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) qui est adressé au ministre chargé de la famille dans le mois qui suit son adoption.

Une synthèse des travaux du comité, et notamment de la mise en œuvre de ce schéma, est adressée chaque année au plus tard le 1^{er} février, au ministre et au président du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge.

Le Sdsf de la Mayenne représente une alliance entre institutions et associations au service des familles mayennaises. C'est une feuille de route départementale axée sur les services et équipements destinés aux familles du département.

La démarche d'élaboration

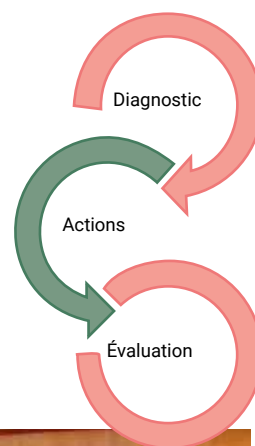


Les étapes et la concertation

Une méthodologie de travail transverse

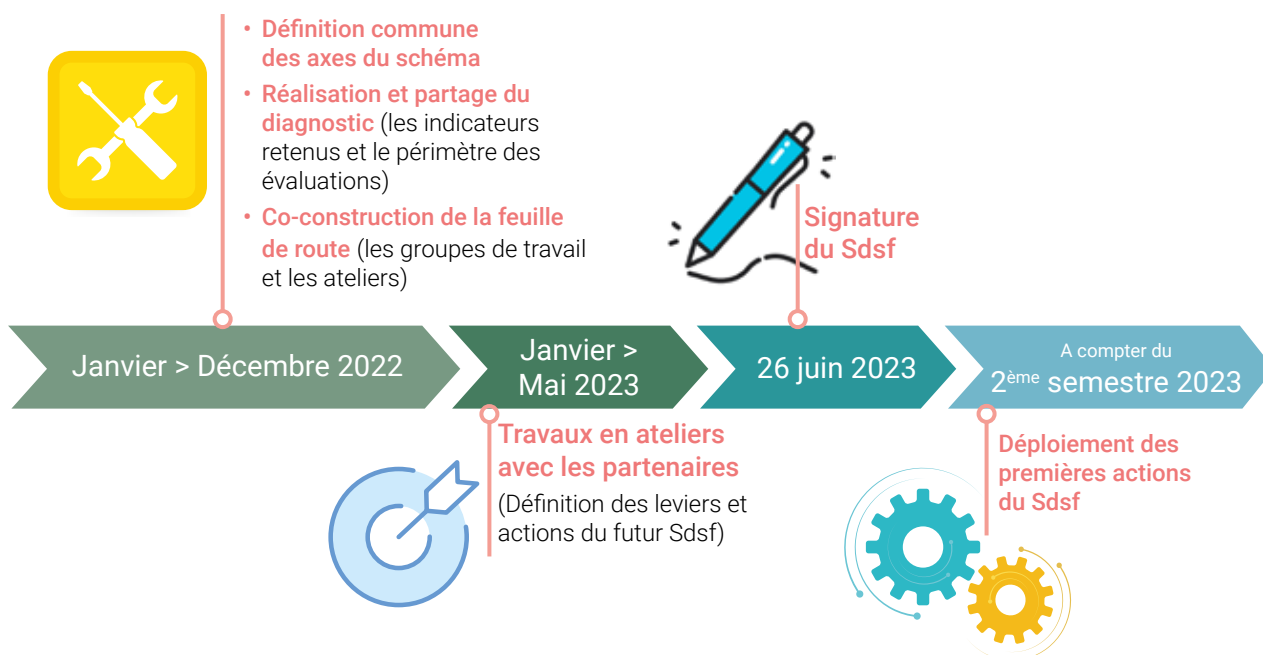
L'élaboration de ce Schéma s'est appuyée sur une démarche participative et partenariale. La gouvernance du Cdsf a souhaité déployer une méthodologie de travail transverse afin de :

- Élaborer un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant, de soutien à la parentalité et de formation initiale ou continue des professionnels de l'accueil du jeune enfant et de la parentalité.
- Établir un plan d'actions départemental organisant le maintien, le développement et la coordination de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.
- Définir des indicateurs afin de mesurer et évaluer les actions mises en œuvre.

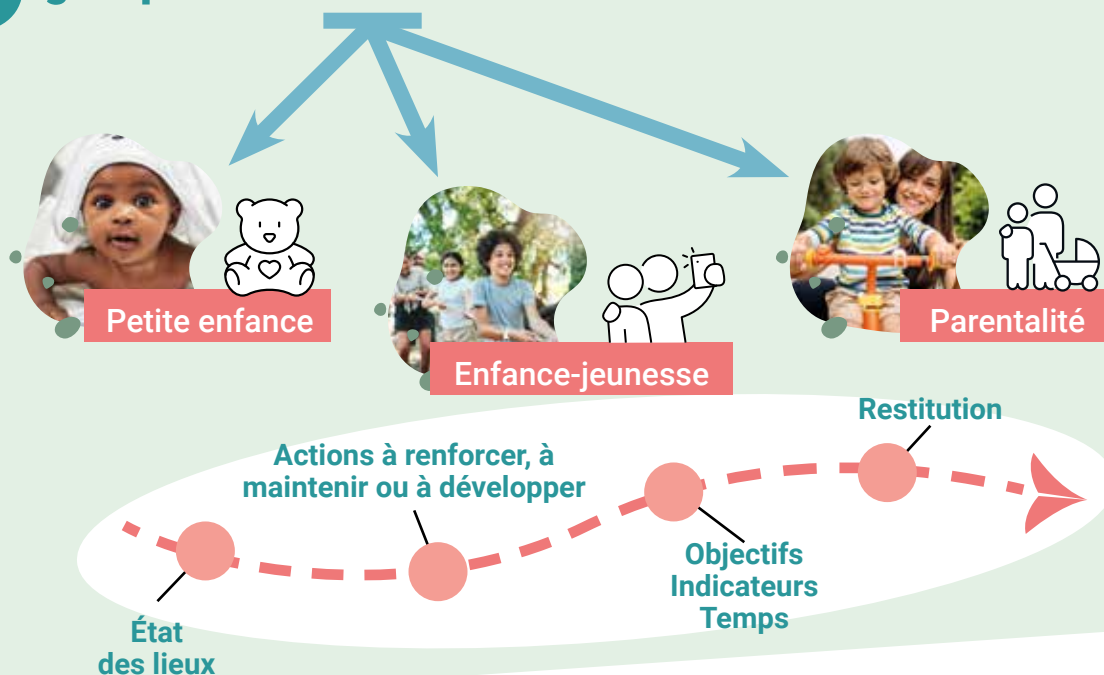


• Réunion Cdsf du 23 mai 2023

Le calendrier



3 périmètres d'intervention groupes de travail



Le diagnostic



Un diagnostic territorial pour mieux fixer nos objectifs

Le nouveau schéma départemental des services aux familles a été l'occasion d'actualiser le diagnostic territorial qui avait préfiguré le Sdsf 2017-2021. Ce diagnostic coconstruit et partagé avec les partenaires a permis de comparer les tendances du national avec celles du territoire de la Mayenne. Concernant les naissances notre département suit assez logiquement l'évolution nationale avec une baisse de 1,5% des naissances entre 2017 et 2021. Si le taux est globalement à la baisse, la situation par Établissement public de coopération intercommunale (Epci) n'est pas homogène avec 4 Epci sur 9 affichant une dynamique positive. Les familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans ont quant à elles diminué de 3,3%. Il paraît difficile de prouver l'influence directe des services aux familles (modes d'accueil et dispositifs de soutien à la parentalité) sur l'encouragement à la natalité n'est pas un exercice évident du fait de plusieurs biais, la France reste néanmoins le pays dont la fécondité est la plus élevée de l'union européenne. Les enjeux liés à l'accueil du jeune enfant, au soutien à la parentalité et à l'accompagnement de l'enfance-jeunesse concourent à la réussite de nos politiques familiales et à l'attractivité du territoire.

Le panorama des familles et des parentalités évolue, près de 22% des familles mayennaises sont des familles monoparentales, et il est nécessaire de proposer des services adaptés aux nouveaux besoins. L'ensemble des membres du

Cdsf ont souhaité que la thématique du handicap et de l'inclusion fasse l'objet d'une attention particulière dans le cadre de ce diagnostic.

Ce diagnostic est à l'image du Sdsf : il n'est pas figé. Les membres du Cdsf portent pour ambition de réinterroger systématiquement les services proposés aux familles mayennaises.

Les naissances en Mayenne

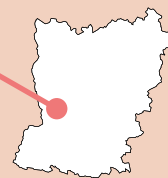


2 968
naissances
en 2020

Répartition des naissances

Laval Agglo
concentre

42 %
de l'effectif total
avec **1 250**
naissances



Naissances dans les Epci

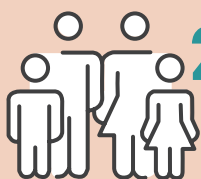


3 Epci
avec moins de
150
par an



5 Epci
se situent entre
200 - 350
par an

Le profil des familles allocataires mayennaises



27 849

familles
en 2021



13 476

familles
avec enfants
de moins de
6 ans

dont



7 997

familles
avec enfants
de moins de
3 ans

17 625



enfants
de moins de
6 ans



dont

8 715

enfants
de moins de
3 ans

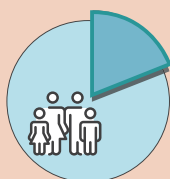


5 467

familles à
bas revenus



soit



19,3 %
des
familles

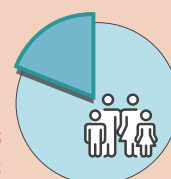
6 068

familles
monoparentales



soit

21,8 %
des
familles



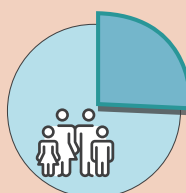
7 152



familles
avec au moins
3 enfants
à charge



soit



25,7 %
des
familles



4 431

bénéficiaires
d'Aah

↑ 13 %
depuis
2018



dont

110

bénéficiaires

d'Aah
et d'Aeéh



1 033

bénéficiaires
d'Aah ont
des enfants
à charge



dont

212

ont des enfants
de moins de
6 ans



↑ 18 %
depuis
2018



1 982

bénéficiaires
d'Aeéh

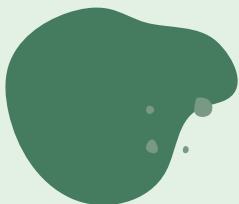


3 Axes

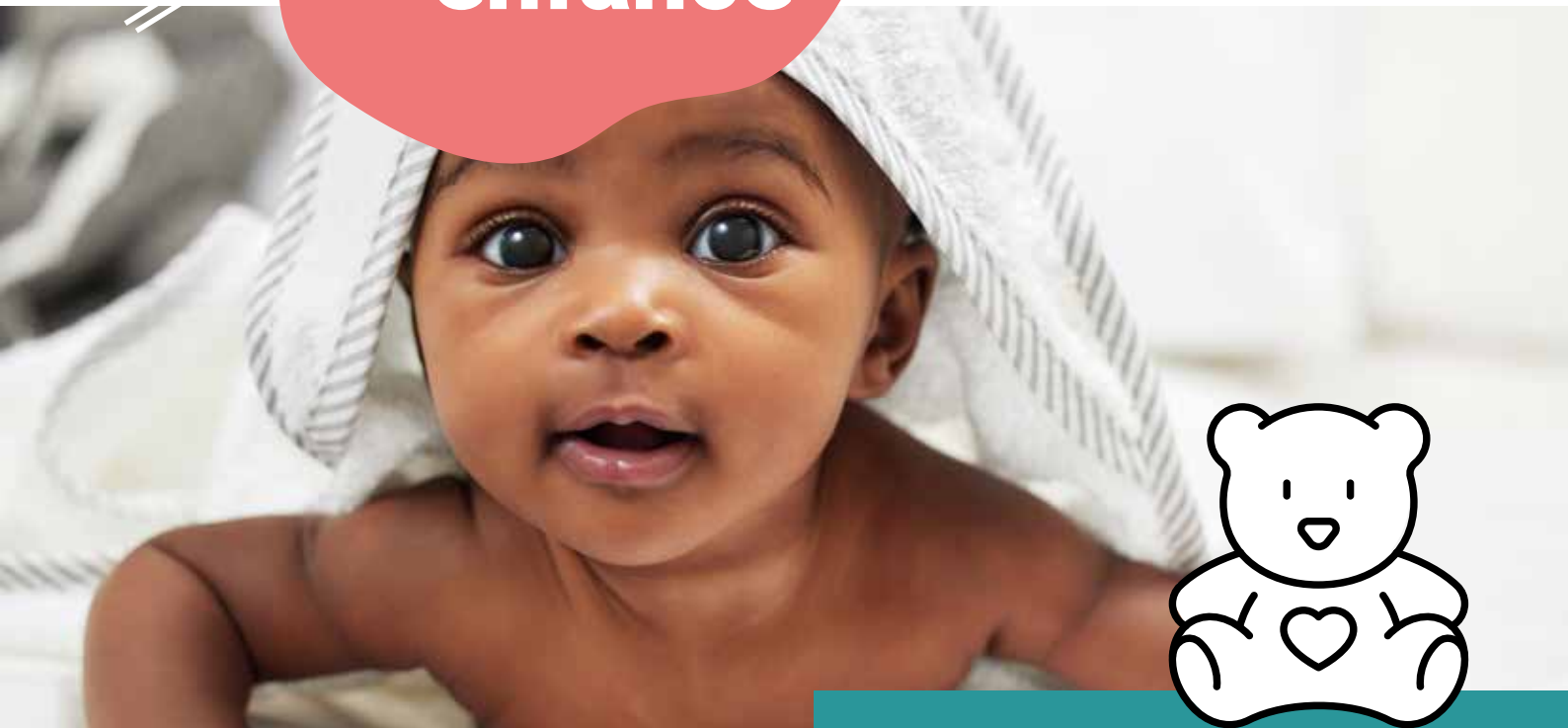


Petite enfance | Enfance-jeunesse | Parentalité

Nos
ambitions
et
pour y **leviers**
parvenir



La petite enfance



Le secteur de la petite enfance est une priorité nationale réaffirmée avec la mise en place d'un Service public de la petite enfance (Sppe).

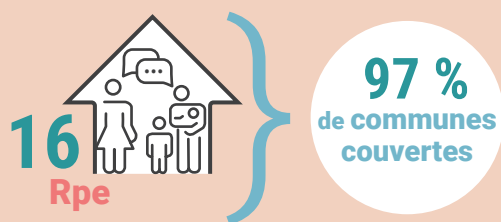
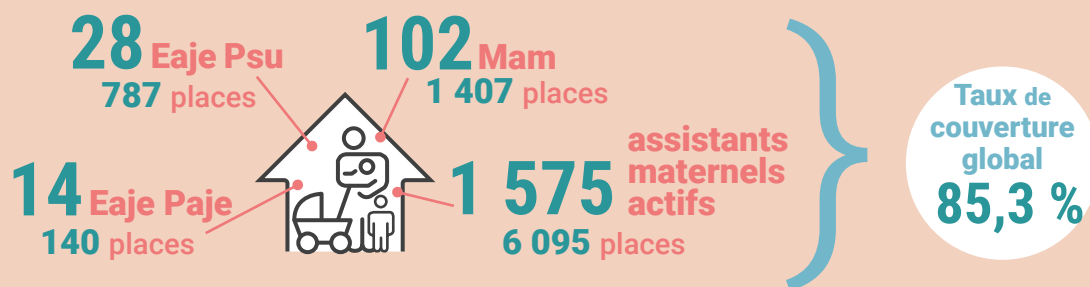
La mission du Sppe est de garantir le droit à une place d'accueil à tous les enfants de moins de 3 ans, à un coût abordable pour les familles et comparable sur l'ensemble du territoire, tout en assurant un niveau élevé de qualité quel que soit le mode d'accueil. Ce droit devrait être universel, indépendant de la situation des parents (en emploi ou pas, horaires atypiques, pauvreté ou difficultés sociales ...) et de la situation de l'enfant (handicap, maladie chronique, placé ...).

Le département de la Mayenne avec un taux de couverture global de 85,3 % peut se féliciter de la politique «petite enfance» menée ces dernières années. En effet, entre 2011 et 2021 le nombre de premiers agréments pour les Mam a été multiplié par 3. De plus, ce sont aujourd'hui 97% des communes mayennaises qui sont couvertes par un Relais petite enfance.

Le département est marqué par une capacité d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans auprès d'assistants maternels très important, presque deux fois supérieurs à la moyenne nationale (78% des places offertes). A l'inverse la capacité d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans auprès des établissements d'accueil des jeunes enfants est faible.

La perspective de voir partir à la retraite 1 assistant maternel sur deux à l'horizon 2030 doit nous maintenir en alerte tant au sujet de la répartition territoriale des modes de garde que dans la complémentarité des modes d'accueil. La première ambition du Sdsf renouvelé porte donc sur le maintien et le développement de mode d'accueil de la petite enfance. La seconde ambition, complémentaire de la première, doit permettre d'améliorer l'accessibilité au sens large en s'adaptant aux besoins des familles (accessibilité financière, horaires atypiques, handicap, accueil d'urgence ...).

Les chiffres clés de la petite enfance

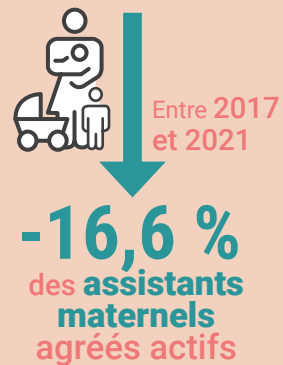
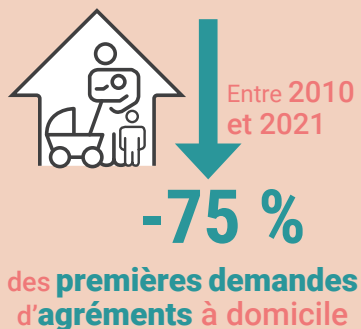


Entre 2011
et 2021



Un nombre de **premiers agréments**
pour les **MAM** multiplié par 3

Les assistants maternels



A retenir

Points forts

Une part importante d'enfants gardés par une assistante maternelle (34%).

Les assistantes maternelles représentent 78% de l'ensemble des places offertes.

Un taux de couverture globalement bon.

Faiblesses

Une profession vieillissante (29,50% d'assistants maternels en activité de 55 ans et plus)

Une offre d'accueil qui diminue (-21% d'assistants maternels agréés actifs)

Une offre centrée autour des assistants maternels

Un maillage territorial à renforcer concernant l'accueil collectif

A surveiller

Une offre «assistant maternel» de moins en moins plébiscitée par les familles

Des assistants maternels qui souffrent d'un déficit d'information et d'image auprès des familles

Une méconnaissance de la profession pour susciter des vocations

Une trajectoire de l'emploi qui va entraîner une baisse des places disponibles

Opportunités

Une attractivité à renforcer pour redynamiser la profession

S'appuyer sur le Rpe pour promouvoir, accompagner les familles (guichet unique) et les professionnels.

Favoriser l'insertion au travers de modes d'accueil adaptés

Intégrer la thématique du handicap de manière plus importante : enjeux de l'orientation et de l'accompagnement des parents (informations) et des professionnels (informations/formations)





Le plan d'actions

Petite enfance

Ambition 1

Développer l'offre d'accueil de la petite enfance pour garantir aux familles une offre accessible en tout point du territoire et adaptée aux besoins spécifiques (handicap, horaires atypiques, reprise d'emploi, préparation à l'école maternelle ...)



Les leviers

LEVIER 1

Coconstruire avec les acteurs locaux les objectifs cibles de développement.
Accompagner les porteurs de projets et mobiliser les financements (investissement et fonctionnement).



LEVIER 2

Promouvoir les métiers de la petite enfance face aux problématiques de recrutement et la baisse du nombre d'assistants maternels.



LEVIER 3

Garantir une offre d'accueil de qualité et adaptée à des besoins spécifiques (handicap, horaires atypiques, reprise d'emploi, préparation à l'école maternelle ...).



Les actions envisagées



ACTION

Créer un guide sur l'ensemble des modes d'accueil à l'attention des porteurs de projet décrivant leurs fonctionnements et les financements possibles.

ACTION

Organiser et renforcer les échanges de pratiques, faciliter l'accès aux formations des métiers de la petite enfance.

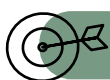
ACTION

Déployer des crèches AVIP en fonction des besoins identifiés.



Ambition 2

Améliorer l'accessibilité de l'offre à toutes les familles qui tiennent compte de leurs besoins et ceux de leurs enfants



Les leviers

LEVIER 1

Renforcer l'information, l'orientation et l'accompagnement des familles.



Les actions envisagées



ACTION

Mettre à niveau monenfant.fr pour que les familles puissent connaître les offres d'accueil à proximité de leur domicile ou du lieu d'exercice professionnel.

LEVIER 2

- Orienter et accompagner des parents d'enfants en situation de handicap.
- Informer et former les professionnels.



ACTION

Créer un pôle ressources handicap.

LEVIER 3

Mettre en place des procédures d'accueil d'urgence notamment pour faciliter l'insertion professionnelle.



ACTION

Développer les places Avip sur le territoire.

LEVIER 4

Améliorer l'accessibilité financière de l'offre d'accueil à toutes les familles.



ACTION

Valoriser la tarification Psu, transformer des Eaje Paje en Eaje Psu.

L'enfance jeunesse



Avec 29,4 % de sa population âgée de moins de 24 ans, le département de la Mayenne se situe au niveau de la moyenne nationale (29,5%). A contrario, la baisse de la part des enfants de 3 à 17 ans est plus marquée dans notre département qu'au niveau national. Le spectre de l'enfance à la jeunesse est large et les enjeux sont naturellement différents. Ils n'en sont pas moins étroitement liés, c'est pourquoi le Sdsf de la Mayenne aborde dans la globalité l'enfance et la jeunesse. Aborder l'enfance et la jeunesse est l'occasion de porter un regard attentionné à la fois sur l'accueil de loisirs des jeunes enfants au travers notamment de l'offre d'accueil et des services existants mais aussi sur l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la citoyenneté.

Les temps en dehors de l'école, péri et extra-scolaires représentent des espaces déterminants pour les familles et pour l'épanouissement de leurs enfants. Ils permettent la conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale et garantissent la prise d'autonomie des enfants, des adolescents et participent à la lutte contre les inégalités sur les temps non scolaires.

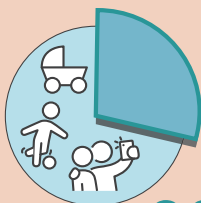
Dans le cadre des ateliers la fréquentation des accueils périscolaires et extrascolaires, celle des accueils de loisir pour les enfants en situation de handicap ou encore les besoins en formation des professionnels ont été les questions posées sur le champ de l'enfance.

Concernant la jeunesse, le diagnostic réalisé a permis de souligner la dynamique des dispositifs déjà déployés sur le territoire tels que les chantiers citoyens argent de poche. Le Réseau acteurs jeunesse (Raj) de la Mayenne est lui aussi un véritable levier favorisant la mise en réseau et la coordination des actions à destination des jeunes.

Renforcer cette interconnaissance entre les acteurs de l'enfance et de la jeunesse est un souhait émis par les professionnels.

Les ambitions du Sdsf portent à la fois sur le déploiement et l'accessibilité de l'offre de service, sur l'attractivité des métiers et la formation des professionnels mais aussi sur l'implication et l'engagement des jeunes mayennais dans leur vie citoyenne.

Les chiffres clés de l'enfance - jeunesse



29,4 %
de **0-24 ans**
en Mayenne

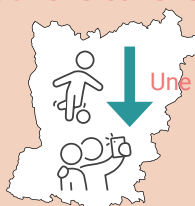


33 964
enfants âgés de
3-11 ans



25 147
enfants âgés de
11-17 ans

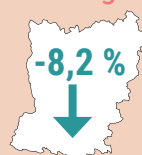
Entre 2018 et 2020



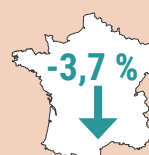
Une **baisse**
des enfants âgés
de **3-17 ans**
(stable en France)



surtout chez les
enfants âgés de **3-5 ans**



-8,2 %



-3,7 %



22,5 %
des **familles** allocataires
avec enfant(s) à charge
de **0-20 ans** sont
monoparentales



58 %
des **familles** à bas revenus
avec enfants de **16-17 ans**
sont **monoparentales**

L'accueil des enfants

Plus des

3/4



des **3-11 ans**
fréquentent un
accueil
périscolaire

Un peu moins

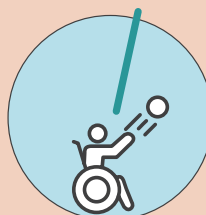
d' **1/2**



des **3-11 ans**
fréquentent un **accueil de**
loisirs extrascolaire

20 %

des **ados**
fréquentent un
accueil Ados



2 %

des **enfants**
fréquentant un
accueil de loisirs
sont **porteurs**
de **handicap**



A retenir

Des leviers dynamiques existants sur le territoire (chantiers citoyens argent de poche...).

Existence du Réseau acteurs jeunesse (Raj) qui permet la mise en réseau et la formation des professionnels

points forts



Dispositif des promeneurs du Net

Des acteurs institutionnels identifiés sur le territoire

Un département propice aux partenariats en faveur de la jeunesse

A surveiller



Des parcours Bafa non finalisés (manque de stages / contraintes réglementaires)

Peu d'enfants porteurs de handicap accueillis en Alsh

Faciliter l'accès aux droits des jeunes (du jeune au jeune adulte) et des familles

Faiblesses



Un manque de formation continue pour les professionnels en accueil collectif de mineurs, besoin de temps d'analyse de la pratique

Manque de professionnels de l'animation et turn-over des professionnels

Manque d'interconnaissance et de mise en réseau entre acteurs de l'enfance

Manque d'information sur les aides pour les familles

Objectiver le besoin en formation des professionnels

Recenser les formations existantes sous un même support par thématiques

Intégrer aux parcours de formation la sensibilisation au handicap

Questionner les jeunes sur leurs besoins

Valoriser les compétences psycho sociales des jeunes

Développer l'éducation à la citoyenneté et l'autonomie des enfants et des jeunes

Opportunités





Le plan d'actions

Enfance jeunesse

Ambition 1

Maintenir et développer une offre d'accueil et de service adaptée aux enfants, aux jeunes et aux familles



Les leviers

LEVIER 1

Coconstruire avec les acteurs locaux les objectifs cibles de développement, accompagner les porteurs de projets et mobiliser les financements (investissement et fonctionnement).



LEVIER 2

Favoriser l'attractivité des métiers de l'animation et créer des conditions favorables à l'exercice du métier d'animateur pour fidéliser les équipes.



LEVIER 3

Améliorer la qualité éducative et l'accueil des enfants en accueil collectif (Alsh).



Les actions envisagées



ACTION

Favoriser les mutualisations d'accueil lors des petites et grandes vacances scolaires (exemple : séjours, accueil en août).

ACTION 1

Sensibiliser les jeunes au Bafa et au Bafd.

ACTION 2

Sensibiliser les employeurs à l'accueil de stagiaires et aux conditions de travail des professionnels de l'animation.

ACTION 1

Mettre en réseau les acteurs de l'enfance (3-11 ans) par des temps de rencontres, d'actions et d'échanges.

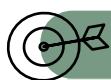
ACTION 2

Recenser par thématique l'offre de formation continue en direction des professionnels.



Ambition 2

Garantir l'accès des enfants et des jeunes aux activités péri et extra-scolaires



Les leviers

LEVIER 1

- Favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap ou à besoins spécifiques.
- Informer et former les professionnels.



LEVIER 2

Favoriser et encourager le départ progressif en séjours et la mobilité des enfants et des jeunes.



LEVIER 3

Améliorer l'accessibilité aux offres et services à tous les enfants et jeunes.



Les actions envisagées



ACTION 1

Mettre en place un centre de loisirs pluriel pour une approche inclusive.

ACTION 2

Proposer l'intervention d'acteurs ressources du handicap dans les structures Alsh.

ACTION 1

Organiser des séjours courts à proximité du domicile.

ACTION 2

Favoriser les séjours à l'étranger et les échanges internationaux.

ACTION 1

Informar les jeunes et les familles sur leurs droits (aide pour la cantine, bourses, aides au départ aux vacances...).



Ambition 3

Favoriser l'autonomie des adolescents et des jeunes adultes



Les leviers

LEVIER 1

Poursuivre le développement du réseau jeunesse pour essayer les bonnes pratiques et accompagner les porteurs de projets.

.....



Les leviers

LEVIER 2

Favoriser l'implication et l'engagement des jeunes dans leur vie citoyenne.

.....

LEVIER 3

Aller vers l'ensemble du public.

.....



Les actions envisagées



ACTION 1

Identification et valorisation des actions ou projets menés par les jeunes et capitalisation des compétences psychosociales acquises.

ACTION 2

Communication auprès de tous les jeunes et des structures des possibilités d'implication dans la vie citoyenne.

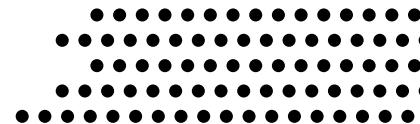
.....

ACTION 1

Réaliser un questionnaire à destination des jeunes sur leurs besoins.

.....

La parentalité



La parentalité recouvre l'ensemble des soins et attentions portés à un enfant par son ou ses parents, indifféremment de la configuration familiale, et dans le respect des droits et devoirs de chacun. Le soutien à la parentalité consiste lui à accompagner les parents face aux interrogations ou difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant. Il vise à favoriser leur bien-être en tant que parents et par là à favoriser celui de leur enfant.

Fort de nombreux partenaires investis, le soutien à la parentalité s'appuie sur de nombreux services, notamment les Lieux d'accueil enfants parents (Laep), les Contrats Locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), les Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) ainsi que la médiation familiale et les espaces rencontres en plus des 18 centres sociaux présents sur le département.

Le travail sur la « parentalité » est large et nous pouvons retenir une multiplicité d'actions avec des formes variées mises en œuvre par des porteurs de projets diversifiés. Mais la « parentalité » étant complexe et mouvante il ne faut néanmoins pas considérer comme acquis les résultats obtenus précédemment.

Il semble nécessaire, collectivement, de devoir sensibiliser et former les professionnels aux évolutions de la « parentalité », de veiller à intégrer l'ensemble des « parentalités » et de se coordonner entre acteurs afin notamment de développer le maillage territorial.

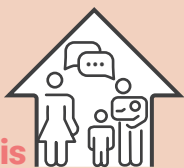
Ce schéma décline donc une feuille de route « Parentalité » constituée de 3 ambitions fortes :

- Identifier les besoins et développer les actions et services parentalité sur l'ensemble du territoire ;
- Garantir l'accès aux services au travers de la coordination des partenaires et de la promotion des dispositifs ;
- Accompagner toutes les parentalités en développant des services et actions spécifiques.

Les chiffres clés de la parentalité

16

Relais
petite enfance



1

espace
de **rencontre**
parent/enfant



2

associations portent la
médiation familiale



10

Lieux d'accueil
enfants-parents (Laep)



+ 150

de **familles**
fréquentent ces Laep



416
enfants
participent au **Clas**



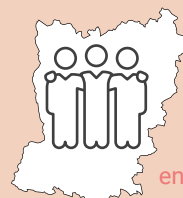
56

actions
portées dans
le cadre du
Reaap

vers

1393

familles



18

centres
sociaux
en Mayenne

18

référents
familles

A retenir

points forts



Multiplicité d'actions
avec des formes variées

Porteurs de projets diversifiés

Une notion de parentalité au sens large
(tous les âges des enfants)

Des partenaires investis

Manque de connaissances et de
coordinations entre les acteurs

Un public cible pas systématiquement
touché par les actions

Maillage territorial à développer

Une communication sur les
dispositifs à renforcer



faiblesses

A surveiller



Des actions devant intégrer
l'ensemble des parentalités

Des actions de « Aller vers » à
dupliquer en s'appuyant sur des
bonnes pratiques

Sensibiliser et former les
professionnels aux évolutions
de la parentalité



Opportunités

Objectiver les besoins en
questionnant les parents

Intégrer le répit à la réflexion globale
sur la parentalité

Développer et adapter des services
pour accompagner les familles
confrontées au handicap



Le plan d'actions

Parentalité

Ambition 1

Identifier les besoins et développer les actions et services parentalité sur l'ensemble du territoire



Les leviers

LEVIER 1

Mobiliser les dispositifs et les financements possible permettant de développer les actions et services aux familles.

LEVIER 2

Sensibiliser et former les professionnels aux dispositifs et aux spécificités de la parentalité.



Les actions envisagées



ACTION 1

Interroger les familles et les professionnels œuvrant aux côtés des familles pour mieux appréhender la diversité et l'évolution des besoins via un questionnaire.

ACTION 2

Mettre en œuvre des actions socles et récurrentes par territoire (le sommeil, le savoir dire non, harcèlement...).

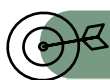
ACTION 1

Former les professionnels à l'écoute de la parole des parents et de leurs spécificités (handicap).



Ambition 2

Garantir l'accès aux services au travers de la coordination des partenaires et de la promotion des dispositifs.



Les leviers

LEVIER 1

Créer et animer le réseau parentalité.



LEVIER 2

Développer les actions de sensibilisation et de communication des offres en matière de parentalité.



Les actions envisagées



ACTION

Mettre en place un réseau d'acteurs de la parentalité tant à l'échelle départementale que sur les territoires ou bassins de vie.

ACTION

Organiser des rencontres départementales ou locales (semaine de la parentalité).
Maintien de l'accompagnement des projets locaux via les dispositifs Reaap, Ctg, Gmr.

Ambition 3

Accompagner toutes les parentalités en développant des services et actions spécifiques



Les leviers

LEVIER 1

Prévenir et accompagner les ruptures familiales.

.....

LEVIER 2

Renforcer l'accompagnement des victimes de violences intra-familiales.

.....



Les actions envisagées

ACTION

Repérage des partenaires œuvrant autour de la rupture familiale (mission, financement ...).



ACTION

Renforcer la complémentarité des acteurs.



Les leviers

LEVIER 3

Soutenir les familles monoparentales.

.....

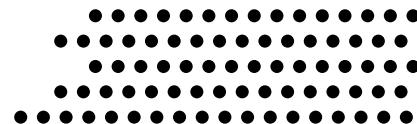
LEVIER 4

Mettre en place des solutions de répit parental.

.....

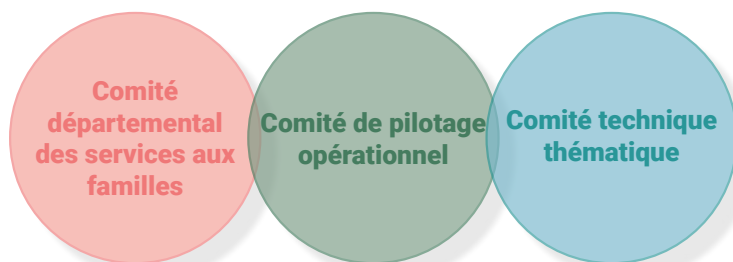


Le dispositif de pilotage



L'installation du Comité départemental des services aux familles (Cdsf) a vu deux instances complémentaires être déployées : le Comité de pilotage opérationnel du Sdsf (Copil) et les Comités techniques thématiques (Cotech).

Ces instances, inscrites dans le règlement intérieur du Comité départemental des Services aux familles, sont complémentaires et concourent à la définition de la stratégie, à sa déclinaison et sa mise en œuvre au plus près des besoins mais aussi à son évaluation.



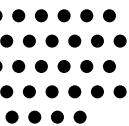
Le Comité Départemental des Services aux familles

Il s'agit de l'instance de réflexions, de conseils, de propositions et de suivis concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles.

Il recueille les données relatives à la mise en œuvre de l'article L. 214-7 du Casf et émet des propositions, notamment de partenariats, afin de favoriser l'accès des personnes en difficulté ou en situation d'insertion professionnelle à des solutions d'accueil pour leurs enfants

Il organise la coordination de ses membres pour en améliorer l'efficacité dans les champs suivants :

- Le développement et le maintien des services aux familles
- L'information et l'accompagnement des assistants maternels et des candidats potentiels à l'exercice de ce métier
- L'information et l'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant et



sur les services de soutien à la parentalité.

- L'organisation des transitions entre les modes d'accueil du jeune enfant, école et accueil péri et extrascolaire ainsi qu'avec les services et établissements médicosociaux
- La formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité

- L'information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité



Composition

Précisée dans l'article D.214-3 du Casf.

Le Comité de Pilotage opérationnel

Le comité de pilotage opérationnel alimente la réflexion et soumet des propositions au comité départemental des Services aux Familles (Cdsf). Le comité de Pilotage est chargé de la mise en œuvre des orientations, du suivi du programme de travail annuel arrêté par le comité départemental en formation plénière.

Son rôle est de préparer et suivre le diagnostic départemental, d'émettre des propositions d'évolution sur le schéma départemental des services aux familles (orientations stratégiques, pilotage et gouvernance, actions, etc.) et de préparer le comité départemental des services aux familles. Il se réunit en tant que de besoin. Le comité de pilotage opérationnel assure la préparation, le suivi et l'évaluation du schéma départemental des services aux familles. Un système d'évaluation est mis en place. Le secrétariat est assuré par la caisse d'allocations familiales.

Dans le détail de ses attributions, le comité départemental opérationnel est chargé de :

- Mener les travaux préparatoires aux réunions et décisions du Cdsf ;
- Planifier et suivre le programme de travail annuel et favoriser la coordination des acteurs ;
- Consolider les bilans des différents comités thématiques ;
- Veiller à un financement concerté et cohérent des actions, chaque financeur restant maître de l'attribution de ses crédits ;
- Contribuer à la simplification et la clarification des procédures de financement ;
- Traiter les questions transmises par les comités thématiques.

Composition



Caisse d'Allocations Familiales (Caf), Conseil départemental (Cd), Mutualité sociale agricole (Msa), Direction départementale de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations (Ddets-Pp), Direction des services départementaux de l'éducation nationale (Dsden)

Les Comités Techniques Thématiques (Petite enfance, Parentalité, Enfance-jeunesse)

Ces comités mettent en œuvre, suivent et évaluent les plans d'actions du SDSF et réalisent un bilan annuel. Ils identifient des propositions d'amélioration pour le développement des politiques de la petite enfance, enfance-jeunesse, et soutien à la parentalité.

- Ils organisent l'expression des besoins et poursuivent l'objectif de la satisfaction des familles ;

- Ils sont susceptibles de préparer les appels à projet concernant ces domaines ;
- Ils sont l'instance de coordination opérationnelle des dispositifs institutionnels en lien avec la thématique

Le pilotage de ces comités est assuré en co-responsabilité. La composition des groupes sera définie lors d'un prochain comité de pilotage opérationnel.

